Nations Unies S/2020/1115*



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2020
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la présence de suivi de l'Opération

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2525 (2020) du 3 juin 2020, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter un rapport spécial comportant des recommandations sur les mesures à prendre concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le présent rapport spécial donne un aperçu de la situation politique et des conditions de sécurité au Darfour, ainsi que de l'action menée par le Gouvernement de transition pour faire avancer le processus de paix et assurer la protection des civils, avec l'appui de la MINUAD. Il présente également des propositions concernant l'avenir de la MINUAD, dont le mandat actuel doit prendre fin le 31 décembre 2020.

II. Situation au Darfour

2. Pendant la période considérée, des faits importants sont survenus au Darfour dans les domaines de la politique et de la sécurité. La signature, le 3 octobre 2020 à Djouba, d'un accord de paix entre le Gouvernement de transition et une alliance de groupes armés soudanais a marqué une étape politique importante pour la région, qui donnera l'occasion de répondre à des griefs de longue date dans le cadre du processus de transition. Cependant, alors même que les négociations concernant cet accord de paix étaient en cours, les affrontements impliquant des éléments rebelles, la violence intercommunautaire et les troubles civils se sont intensifiés au niveau local. Les zones soumises à l'influence de groupes qui n'ont pas rejoint le processus de paix restent instables. Le Darfour, région la plus pauvre du pays, est particulièrement touché par l'inflation galopante et par la pénurie de carburant et d'autres produits de base.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 novembre 2020).

20-14922* (F) 201120 201120



A. Accord de Djouba pour la paix au Soudan

3. Les pourparlers tenus à Djouba ont débouché sur la signature, le 3 octobre 2020, d'un accord de paix entre le Gouvernement de transition du Soudan, la coalition des groupes d'opposition armés du Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan dirigée par Minni Minawi. L'Accord de Djouba pour la paix au Soudan prévoit des protocoles régionaux portant respectivement sur le Darfour, sur les Deux Zones, en lien avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord/faction Agar, sur l'est, sur le nord et sur le centre du Soudan, ainsi qu'un protocole distinct concernant les questions nationales. Au titre de ce dernier protocole, la durée de la période de transition a été fixée à 39 mois à compter de la signature de l'Accord et les signataires rebelles se sont vu attribuer trois sièges au sein du Conseil souverain et 25 % des sièges au sein du parlement de transition et du Conseil des ministres. Le protocole sur les questions nationales prévoit également la mise en place de systèmes régionaux de gouvernance, ainsi que le lancement d'un dialogue national et d'une réforme constitutionnelle. Les protocoles sur le centre, sur l'est et sur le nord du Soudan traitent des questions économiques, politiques, sociales et culturelles dans chacune de ces régions. Le protocole concernant le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord/faction Agar prévoit le partage du pouvoir et des richesses, ainsi que des arrangements en matière de sécurité qui portent sur la réforme de l'armée nationale, l'instauration d'un cessez-le-feu permanent et d'un mécanisme de surveillance, et l'exécution d'un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

4. Les protocoles sur le Darfour concernent les arrangements en matière de sécurité, le partage du pouvoir et des richesses, les déplacements, le principe de responsabilité et la justice, les terres et la réconciliation intercommunautaire. Les arrangements en matière de sécurité portent sur la proclamation d'un cessez-le-feu permanent, l'établissement d'un mécanisme de surveillance et le déploiement sous 90 jours d'une force de maintien de la sécurité de 12 000 personnes, composée des forces du Gouvernement et de groupes armés. Les autres dispositions clefs ont trait aux questions suivantes : rétablissement du statut régional du Darfour ; attribution proportionnelle des postes au sein des administrations des États et des collectivités locales ; inclusion des femmes à tous les niveaux de pouvoir et de prise de décision ; constitution d'un fonds de développement pour le Darfour doté d'un budget annuel de 750 millions de dollars sur 10 ans ; résolution du problème de l'occupation des terres par la force et création d'une commission foncière du Darfour ; mise en place d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes commis au Darfour et désignation d'un procureur indépendant ; retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés, assorti de garanties de sécurité ; restitution des terres ; indemnisation ; services de base.

5. Plusieurs comités seront mis sur pied en vue de l'application de ces dispositions. Les Nations Unies joueront un rôle particulier dans les trois instances suivantes : un haut comité militaire mixte chargé des mesures de sécurité, qui sera le principal mécanisme de prise de décision et de règlement des différends aux fins de la mise en œuvre de l'Accord et au sein duquel les Nations Unies seront représentées ; un comité permanent chargé du cessez-le-feu, présidé par un représentant des Nations Unies, en tant que tierce partie, qui relèvera du haut comité militaire mixte ; une commission régionale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui devra être mise en place sous 30 jours avec l'appui d'une entité des Nations Unies, en tant que tierce partie, ainsi que d'autres organismes du système. En outre, les protocoles concernant les personnes déplacées et les réfugiés prévoient un partenariat avec la MINUAD ou une autre entité des Nations Unies, en tant que tierce partie, des organismes du système des Nations Unies, des organes nationaux et internationaux

compétents, ainsi que des organisations d'aide internationales et nationales, en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer la protection et le traitement digne des personnes déplacées et des réfugiés pendant le processus de retour et de réintégration ou de réinstallation. L'Accord prévoit également que des garants de l'Union africaine, des Nations Unies, du Soudan du Sud et de la communauté internationale participent à son suivi, à sa mise en œuvre et à son évaluation. Par ailleurs, la Déclaration constitutionnelle a été modifiée de manière à tenir compte des dispositions de l'Accord.

6. L'Accord de Djouba donne l'occasion de s'attaquer aux facteurs de conflit au Soudan, et notamment au Darfour. La proclamation d'un cessez-le-feu permanent, la formation d'une force de maintien de la sécurité responsable et représentative, et l'intégration des ex-combattants dans l'armée nationale sont des démarches qui peuvent contribuer à réduire la violence et à renforcer la confiance publique dans les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, pour autant qu'elles soient mises en œuvre en collaboration avec les populations touchées et conformément aux normes internationales en matière de droits humains. Pour renforcer la confiance à l'égard des nouvelles dispositions, il sera essentiel de constituer un tribunal spécial chargé de juger les crimes perpétrés au Darfour, ainsi que d'appliquer d'autres mesures en faveur de la justice, de la responsabilité et de la réconciliation afin de lutter contre l'impunité des crimes de guerre et des violations graves des droits humains, y compris celles commises contre les enfants. Le rétablissement de l'autonomie régionale est une étape importante qui, avec les fonds préaffectés au Darfour, peut amener l'administration à porter davantage d'attention à l'allocation juste et équitable des ressources aux fins du développement de la région. En outre, la mise en place de mécanismes et de processus globaux en vue de la délimitation, de la restitution et de la reconnaissance juridique des terres et des haouakir (terres traditionnellement utilisées par un clan ou un groupe tribal donné), y compris pour les femmes et les jeunes, pourrait permettre d'adopter des solutions durables au problème des déplacements forcés et volontaires et favoriser la réconciliation intercommunautaire.

7. L'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) ne participe pas au processus de paix en cours et mobilise une opposition à l'Accord de Djouba dans certains camps de personnes déplacées, ce qui fait obstacle au règlement global du conflit et à la protection des civils. Le 1er septembre, s'adressant par liaison audio à plus de 1 500 partisans rassemblés au camp de Hmeïra, à Kass (Darfour méridional), Abdul Wahid a annoncé qu'il lançait sa propre initiative de paix sous la forme d'un dialogue national qui encouragerait la participation de tous les groupes et acteurs. Le 17 septembre, une proposition avancée par Abdul Wahid a été communiquée : elle concernait l'organisation d'un dialogue interne sur le processus de paix, qui permettrait aux Darfouriens, en particulier aux personnes déplacées, d'exprimer leurs opinions aux fins du règlement des griefs de longue date et du traitement des causes profondes du conflit. Du 6 au 8 septembre, des milliers de personnes déplacées loyales à Abdul Wahid ont manifesté dans les camps de Hamadiya, de Hassahissa et de Khamsadagaig (Darfour central) pour marquer leur opposition à l'Accord de Djouba. À Kass et à Menawachei (Darfour méridional), des personnes déplacées ont également signalé à la MINUAD qu'elles rejetaient l'Accord.

8. Le 20 août, la faction du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord dirigée par Abdelaziz al-Hilu s'est retirée des pourparlers pour exprimer son mécontentement à l'égard de la composition de la délégation du Gouvernement. Le 3 septembre, à Addis-Abeba, elle a toutefois fini par signer une déclaration de principes avec le Premier Ministre, Abdalla Hamdok, en vue d'appuyer la démocratisation du Soudan sur la base de la séparation entre religion et État. Elle a ensuite commencé à contribuer au processus de paix. Par ailleurs, le 3 octobre, une

coalition de huit groupuscules rebelles a publié une déclaration dans laquelle elle reprochait à l'Accord de Djouba d'être incomplet, sachant que certains groupes avaient été exclus des négociations.

B. Les femmes et la paix et la sécurité

9. Avec l'appui de la MINUAD, 20 femmes du Darfour et d'autres régions ont assisté aux pourparlers de Djouba et ont présenté un document de position pour éclairer les négociations. Le 3 octobre, la MINUAD a fait en sorte que trois dirigeantes darfouriennes puissent être présentes lors de la signature de l'Accord de Djouba. Néanmoins, les femmes participent peu à la prise de décisions, y compris dans le secteur de la sécurité, et ce en dépit des mesures prises par le Gouvernement pour recruter des femmes dans la police. La Plateforme des femmes du Darfour, organisation qui regroupe des réseaux de protection et de médiation, des associations professionnelles de femmes, la branche féminine des Forces pour la liberté et le changement, des organismes de la société civile dirigés par des femmes et des porte-parole de femmes déplacées, continue de plaider en faveur de leur inclusion dans le processus politique.

C. Affrontements impliquant des mouvements armés

10. Si les affrontements entre les forces gouvernementales – composées principalement des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide – et l'ALS-AW se sont apaisés lorsque les pourparlers de paix de Djouba ont commencé, en août 2019, le conflit a continué de couver, puis a repris de plus belle en 2020. En mai 2020, l'ALS-AW a repris ses attaques contre les forces gouvernementales. Le 1er juin, les forces de l'ALS-AW ont mené un assaut contre un point de contrôle des Forces armées soudanaises situé à Kutrum, à 22 kilomètres au nord-est de Nertiti (Darfour central), lequel a fait 27 morts parmi les soldats des Forces armées soudanaises et neuf parmi les combattants de l'ALS-AW. Les affrontements intermittents entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW se concentrent autour de Golo et à l'est de Nertiti (Darfour central). Les confrontations entre factions de l'ALS-AW interviennent dans la zone située entre Golo et Daya et près de Rockero (Darfour central), et dans les zones de Torong Tonga, de Deribat et de Kidingir (Darfour méridional). Ils entraînent de nouveaux déplacements vers les sites de rassemblement de Toga et Savanga, à l'est de Golo et de Rockero (Darfour central), et vers Kidingir et Leiba (Darfour méridional). Entre mai et octobre 2020, environ 27 000 personnes auraient été déplacées.

11. Les luttes intestines entre les factions de l'ALS-AW au sujet de leur participation au processus de paix se sont également intensifiées. De mai à octobre, la MINUAD a enregistré 162 décès lors de 82 affrontements armés, soit un nombre de victimes plus de quatre fois supérieur à celui recensé de janvier à mai (39 décès lors de 53 affrontements) et plus de six fois supérieur à celui recensé d'août à décembre 2019 (25 décès lors de 35 affrontements). Par exemple, le 21 mai, les factions de l'ALS-AW dirigées par Abdelgadir Abderrahman (dit « Gaddura ») et Saleh Borsa ont renouvelé leurs attaques contre la faction dirigée par Mubarak Aldouk à Daya (Darfour central), afin de renforcer leur contrôle sur tous les éléments du mouvement. D'autres dirigeants de faction ont contré cette tentative, ce qui a déclenché des affrontements qui se sont déroulés à Torong Tonga du 26 juillet au 3 août 2020 et ont fait 48 morts. Depuis le 30 septembre, des luttes intestines pour le contrôle des mines d'or locales et la collecte des impôts se poursuivent dans la région de Duo, au nord-ouest de Menawachei (Darfour méridional), causant le déplacement d'un nombre non

confirmé de personnes, selon les informations communiquées par la MINUAD à l'issue d'une patrouille de vérification effectuée le 13 octobre.

12. Du 5 au 16 septembre, 392 ménages dirigés par des femmes auraient été transférés du site de rassemblement de personnes déplacées de Sortoni (Darfour septentrional) vers les sites de Savanga et de Toga, situés respectivement à proximité de Rockero et de Golo (Darfour central). Ce nouveau déplacement aurait fait suite à la mise en détention de plusieurs personnes déplacées qui auraient été accusées de faire partie de l'ALS-AW par un commandant des Forces d'appui rapide. Plusieurs femmes ont fait état d'agressions physiques commises par des membres des Forces. Ces dernières ont également arrêté une douzaine d'autres personnes déplacées, prétextant qu'elles menaient des campagnes de lutte contre la criminalité. Des personnes déplacées ont également signalé plusieurs cas d'agression, de mise en détention et de harcèlement imputables aux Forces armées soudanaises sur le site de Savanga. Du point de vue des besoins humanitaires, ces sites saturés, qui continuent d'accueillir de nouveaux arrivants, manquent notamment d'abris et d'autres articles non alimentaires, de produits nutritifs pour les enfants, de services d'assistance médicale, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que de services de protection. Des convois humanitaires en provenance de Geneina (Darfour occidental) devaient arriver à Zalingei le 24 septembre mais ont été bloqués par des Massalit dans la région de Mornei, où les tensions intercommunautaires persistent à la suite de l'escalade de juillet 2020. La MINUAD s'est depuis rendue sur le site de Sortoni pour vérifier ces signalements et a informé les autorités locales en conséquence.

D. Violence intercommunautaire

13. Les conflits intercommunautaires se sont amplifiés en 2019 et en 2020. De juin à octobre 2020, la MINUAD a recensé 146 décès (dont 111 pour le seul mois de juillet) lors de 31 affrontements et différends, soit un nombre de victimes plus de quatre fois supérieur à celui enregistré à la même période en 2019 (31 décès lors de 23 épisodes de violence) et plus de huit fois supérieur à celui enregistré à la même période en 2018 (17 décès lors de 15 épisodes de violence). Essentiellement dus à la destruction de cultures par des pasteurs, les conflits liés aux terres sont restés quasi constants : entre juin et octobre, l'Opération a recensé 32 décès lors de 134 actes de violence, contre 49 décès lors de 171 actes de violence pendant la même période en 2019 et 20 décès lors de 126 actes de violence pendant la même période en 2018.

14. Les zones les plus touchées par les conflits liés aux terres sont celles de Koutoum, Sortoni et Saraf Omra (Darfour septentrional), Geneina, Masteri et Jebel Moon (Darfour occidental), Golo et Nertiti (Darfour central), et Kass et Greida (Darfour méridional). Le 23 juillet 2020, dans le village de rapatriés d'Abdos (Greida), des éleveurs Fallata ont mené des attaques contre des fermiers Massalit, faisant 15 morts et 20 blessés. À Masteri, où les affrontements entre les Massalit et les Rizeigat du Nord ont fait 84 morts parmi les civils en juillet 2020, les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont été déployées en ville mais pas dans les zones environnantes, ce qui a empêché les agriculteurs d'accéder aux terres et a engendré des tensions intercommunautaires persistantes. La MINUAD a envoyé un membre de son personnel auprès du Gouverneur du Darfour occidental à des fins de conseil. Le comité de sécurité de l'État a accepté de déployer des forces mobiles dans la région de Masteri pour protéger les agriculteurs et leurs terres pendant les périodes de culture et de récolte annuelles ; pour l'heure, cet engagement ne s'est pas encore concrétisé.

15. De même, le niveau de criminalité liée aux vols à main armée, aux vols simples et à d'autres actes de violence est resté plus ou moins inchangé en 2020. La MINUAD a enregistré 97 décès dus à 882 actes criminels de juin à octobre 2020, contre 78 décès dus à 812 actes criminels pendant la même période en 2019, et 129 décès dus à 1 107 actes criminels de janvier à mai 2020. De juin à octobre 2020, 166 actes de violence et de harcèlement visant des personnes déplacées ont été commis, contre 247 de janvier à mai 2020. Le nombre de cas de violences sexuelles liées aux conflits signalés à la MINUAD de mai à août 2020 a augmenté de 10,5 % par rapport à la même période en 2019. Dans l'ensemble, il ressort des données sur les atteintes à la sécurité au Darfour que la violence est en hausse depuis le début de l'année. Des nomades armés sont à l'origine d'une recrudescence des conflits intercommunautaires, le territoire touché est de plus en plus vaste et les affrontements entre les combattants associés à l'ALS-AW et les forces de sécurité gouvernementales s'intensifient depuis mai 2020.

16. Si les tensions entre les populations d'agriculteurs et de nomades se font généralement plus fortes pendant la saison agricole, de mai à novembre, l'escalade de la violence intercommunautaire constatée en 2020 semble être liée au processus de transition nationale en cours. Réclamant des services de base, le désarmement des milices nomades, une protection contre ces groupes et l'expulsion des éleveurs de leurs terres, les communautés agricoles et les personnes déplacées au Darfour ont organisé des manifestations pacifiques à Kabkabiya, Koutoum et El-Fasher (Darfour septentrional), à Nertiti et Kass (Darfour central), à Daeïn (Darfour oriental), et à Geneina, Masteri et Mornei (Darfour occidental). Ces manifestations ne sont plus des phénomènes isolés. Un mouvement de sit-in prolongé, qui a débuté à Nertiti le 28 juin et a poussé le Gouvernement de transition à destituer les fonctionnaires locaux qui étaient en poste depuis le mandat du Gouvernement précédent, a inspiré d'autres manifestations de ce type à Fata Borno, à Koutoum et à Kabkabiya. En réponse aux protestations, le Gouvernement a annoncé une série de mesures, dont le désarmement des milices nomades à Nertiti et le règlement des litiges fonciers par des commissions conjointes à Koutoum, mais certaines de ces mesures n'ont pas encore été mises en œuvre. À Mornei, les populations locales ont organisé un sit-in pacifique après que deux personnes ont perdu la vie, le 17 septembre, à cause d'un différend lié à la destruction de terres agricoles. Elles ont adressé une série de requêtes au Gouverneur de l'État, concernant notamment le transfert des commandants des Forces armées soudanaises et des Forces de police soudanaises. Certaines manifestations, comme celle de Fata Borno, ont été la cible d'attaques de milices armées. De juin à octobre, 100 cas de troubles civils ont fait 6 morts et 86 blessés, contre 72 cas de troubles civils qui ont fait 1 mort et 18 blessés de janvier à mai.

17. Les consultations menées avec la MINUAD, les partenaires humanitaires et les experts soudanais sur le terrain permettent d'obtenir des informations supplémentaires sur le contexte dans lequel sont apparues les tensions intercommunautaires de ces dernières années. Dans une certaine mesure, la campagne de collecte d'armes menée par le Gouvernement en 2017 et 2018 a contribué à l'amélioration des conditions de sécurité dans les zones urbaines et a favorisé le retour volontaire des personnes déplacées. Toutefois, ces retours ou réinstallations ne se sont pas inscrits dans la durée, car nombre de ces personnes se sont rendues dans les fermes uniquement pour s'occuper des cultures et des récoltes, mais n'y sont pas restées de façon permanente. Dans le même temps, les nomades peinent à poursuivre leurs pratiques de migration saisonnière, car les évolutions démographiques liées à la croissance de la population, aux déplacements et à l'urbanisation, ainsi que les changements climatiques, ont modifié leurs besoins en ressources naturelles, notamment pour ce qui est de l'accès à l'eau et à la forêt. Certains nomades ont choisi de se réinstaller, y compris dans les lieux d'origine des populations déplacées. Ce phénomène a entraîné une multiplication des conflits fonciers avec les populations

d'éleveurs, qui ont tourné à la violence en 2019, lorsque les forces de sécurité gouvernementales se sont retirées à Khartoum au vu de l'évolution de la situation politique dans la capitale. L'escalade de la violence intercommunautaire entre les groupes Massalit et Rizeigat qui a eu lieu au Darfour occidental en décembre 2019 illustre ce climat de tension. Il est à noter que le déploiement des forces de sécurité gouvernementales a permis de contenir les tensions pendant un certain temps, même si ces dernières ont persisté et se sont à nouveau aggravées en juillet 2020, faisant 67 morts.

18. La tendance s'est poursuivie en 2020 : des groupes armés nomades ont attaqué des personnes déplacées et des agriculteurs qui participaient à de vastes sit-in prolongés pour réclamer le rétablissement de leurs droits fonciers. Ce fut notamment le cas le 13 juillet 2020 à Fata Borno (Darfour septentrional), où les forces de sécurité gouvernementales ont eu des difficultés à intervenir. Entre-temps, le Gouvernement a signalé son intention d'achever la campagne de collecte d'armes. Le 9 septembre, il a informé la MINUAD qu'il entendait rechercher des armes illégales et les saisir par la force. La MINUAD s'est entretenue avec les autorités gouvernementales au sujet de cette approche, sachant qu'une telle opération pourrait mettre en péril la sécurité dans les camps instables, comme ceux de Kalma, de Hamadiya et de Sortoni, et parmi les groupes tribaux armés.

E. Restrictions d'accès

19. De juin à octobre 2020, deux cas de refus d'accès pour raisons de sécurité ont été enregistrés. Le 7 août, l'équipe de planification de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) s'est vu refuser l'accès à Golo. Le 4 septembre, une patrouille de police de la MINUAD qui accompagnait une organisation non gouvernementale a été bloquée à un point de contrôle des Forces armées soudanaises dans les environs de Golo.

III. Protection des civils

A. Plan national de protection des civils

20. Il convient de noter que les autorités de transition soudanaises ont déclaré publiquement, pour la première fois depuis le début du conflit au Darfour, qu'elles assumaient l'entière responsabilité de la protection des civils. Le 21 mai 2020, elles ont soumis au Conseil de sécurité leur plan national aux fins de la protection des civils après le retrait de la MINUAD (voir S/2020/429, annexe), qui s'articule autour de huit domaines thématiques et comporte un large éventail d'engagements. Le plan national est supervisé au moyen d'un dispositif de mise en œuvre basé à Khartoum, auquel participent les ministères clefs. Un programme de travail est en cours d'élaboration. Le plan national prévoit davantage d'activités de formation et de mesures d'incitation financière à l'intention du personnel militaire et du personnel de police qui accomplissent des tâches de protection, ainsi que le déploiement de policiers dans les camps de personnes déplacées et la mise en place d'une police de proximité.

21. Le Gouvernement de transition a d'abord annoncé qu'il entendait déployer 12 000 membres du personnel de sécurité des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide et des Forces de police soudanaises, puis il a ramené ce nombre à 6 000. Au 26 août, un nombre inconnu de membres des forces mixtes étaient arrivés au Darfour septentrional à bord de 80 véhicules armés (10 appartenant aux Forces armées soudanaises, 50 aux Forces d'appui rapide et 20 aux forces de réserve de la police) pour protéger des zones agricoles dans les localités de Kabkabiya, de Saraf

Omra et de Sereif. À la suite des faits survenus dans le camp de personnes déplacées de Kalma, le 11 juin 2020, dans le camp de Hamadiya, le 29 juin, et dans le camp de Fata Borno, le 13 juillet, le Gouvernement a également envoyé du personnel civil et du personnel de sécurité sur place, avec l'aide de la MINUAD. Par ailleurs, il a déployé ses forces de sécurité à Abdos (Darfour méridional), du 23 au 25 juillet, à Masteri, le 25 juillet, et à Nertiti, le 3 octobre.

22. Les mesures prises par les autorités soudanaises en réponse aux violences intercommunautaires et aux troubles civils sont bienvenues. À ce jour, les autorités sont présentes dans les zones situées autour des capitales des États ou se rendent temporairement dans des lieux touchés par des troubles de grande envergure. Elles ont besoin de capacités supplémentaires pour pouvoir intervenir et mener une action de protection et de prévention durable dans les zones à risque. Dans les endroits auxquels les forces gouvernementales n'ont pas encore pleinement accès, en particulier le Jebel Marra et les zones environnantes (comme le camp de Kalma) qui sont sous l'influence de l'ALS-AW, la MINUAD a continué de jouer un rôle pivot en tant que tierce partie, facilitant le dialogue et prônant les mesures de confiance auprès des populations touchées par le conflit. Dans le camp de Hamadiya, face à la hausse du nombre d'attaques violentes et de pertes humaines liées aux luttes intestines entre factions, elle a déployé l'une de ses unités de police constituées, appuyée par une force d'intervention rapide, assurant ainsi une présence 24 heures sur 24 depuis le 3 août 2020. Elle a collaboré avec les autorités des États, notamment en proposant la mise en place de patrouilles mixtes avec les Forces de police soudanaises ; toutefois, les personnes déplacées ont refusé que les forces de sécurité de l'État pénètrent dans le camp. Des personnes déplacées continuent de signaler des violations, y compris à Sortoni, en particulier contre les femmes qui mènent des activités de subsistance à l'extérieur du camp.

23. Les réseaux de protection des femmes appuyés par la MINUAD continuent de fournir des informations en temps réel sur les tensions qui apparaissent, les points chauds et les attaques imminentes. Ces réseaux de terrain coopèrent avec l'Opération et les forces gouvernementales conjointes en vue de recenser les points chauds et d'aider à établir les plans de patrouille au niveau local. Les réseaux locaux de protection des femmes ont été les premiers à signaler les attaques perpétrées contre les civils à Koutoum, à Kass et à Boronga en juin et juillet 2020.

24. En ce qui concerne les zones dont la MINUAD s'est retirée, notamment le Darfour occidental, le personnel de maintien de la paix continue de collaborer avec les autorités soudanaises à distance, en leur transmettant des alertes rapides, en leur offrant un appui, en les encourageant à réagir promptement et en menant des initiatives de consolidation de la paix par l'entremise de ses équipes chargées de la liaison avec les États. Au Darfour occidental, la MINUAD a conseillé aux autorités de l'État de prendre des mesures de sécurité et de réconciliation pour désamorcer les tensions à Masteri. En outre, dans le cadre de son appui à la mise en œuvre du plan national de protection des civils, la MINUAD a proposé au Gouvernement de transition de dépêcher ses conseillers militaires auprès du personnel de sécurité soudanais dans les capitales des États du Darfour, afin de lui offrir un appui consultatif sur les questions de protection, conformément aux recommandations figurant dans le précédent rapport spécial (S/2020/202). Cependant, cette offre n'a pas été retenue par les homologues du Gouvernement, lesquels ont en revanche demandé aux Nations Unies de fournir un appui essentiellement logistique et financier en vue de la mise en œuvre du plan national.

B. État de droit et droits humains

25. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies contribuent à mettre en place des institutions de la chaîne judiciaire, dont des tribunaux de district, des parquets, des prisons et des commissariats de police, dans nombre de lieux reculés du Darfour. De plus en plus de postes et de commissariats de police sont établis dans les régions reculées. Pourtant, le recours efficace à ces institutions reste problématique pour un certain nombre de raisons, liées notamment aux manques de capacités et de ressources. Les quelques prisons qui ont été rénovées restent surpeuplées et celles qui se situent dans des localités reculées sont dans un état de délabrement avancé. Il y a actuellement 115 juges officiels de tous niveaux et 58 procureurs au Darfour. Face à la montée des tensions et de la violence, le Gouvernement a envoyé trois procureurs dans la localité de Nertiti au cours de la période considérée.

26. Toutefois, des difficultés persistent. Il faudrait notamment accroître la confiance des populations locales dans les institutions chargées de faire respecter l'état de droit et dans leur capacité de rendre justice, faire appliquer le principe de responsabilité et fournir une protection juridique aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Certains membres de la police soudanaise ayant été accusés de partialité tribale et d'inefficacité, leurs commissariats et installations ont été la cible d'attaques lors de manifestations à Koutoum, à Kabkabiya, à Kass, à Nertiti et à Geneina. De même, des manifestants s'en sont pris à des établissements pénitentiaires à Kass et à Ardamata, après quoi des détenus ont dû être transférés à Khartoum ou à Nyala. Afin d'améliorer les relations entre la police et les populations locales, la MINUAD a multiplié les activités communes avec les Forces de police soudanaises, en organisant des patrouilles mixtes à l'intérieur et autour des camps de personnes déplacées, en mettant en place une police de proximité et en créant des centres d'intervention d'urgence. Au total, 84 patrouilles mixtes ont été effectuées d'août à octobre 2020, notamment à Zalingei, à Saraf Omra, à Changil Tobaya, dans les zones agricoles aux alentours de Koutoum, de Fata Borno et de Taouïla, et à Kalma. À Koutoum et à Kalma, les populations locales ont demandé que la MINUAD, les Forces de police soudanaises et les autorités chargées des poursuites judiciaires mènent des enquêtes conjointes sur les actes de violence perpétrés.

27. Sur les 179 cas de violation des droits humains et d'atteinte à ces droits recensés au Darfour entre mai et octobre 2020, 36 ont été imputés à des membres des forces de sécurité de l'État, dont les Forces d'appui rapide, les Forces armées soudanaises et les Forces de police soudanaises. Au total, 137 cas ont été signalés aux Forces de police soudanaises, mais seuls 46 d'entre eux auraient donné lieu à l'ouverture d'un dossier. Dans la plupart de ces cas, la police s'est contentée d'enregistrer la plainte et d'ouvrir un dossier. Les arrestations ont été peu nombreuses, puisque seuls 66 auteurs présumés ont été appréhendés. Les affaires sont rarement passées par toutes les étapes de la procédure de justice pénale établie (arrestation, enquête, procès et condamnation). La pénurie de ressources, en particulier de véhicules et d'autres équipements nécessaires pour mener des enquêtes et donner suite aux plaintes, ainsi que le manque de capacités et d'accès entravent ces démarches. Beaucoup de victimes ne savent et ne comprennent pas qu'elles ont le droit de demander réparation ou de participer aux enquêtes, ce qui limite aussi le nombre d'affaires qui passent par le système de justice pénale.

28. En juin 2020, la MINUAD a recensé 11 cas de violences sexuelles liées aux conflits au Darfour septentrional, occidental et central. Neuf des victimes ont subi des viols collectifs. Il s'agit d'une hausse considérable par rapport à juin 2019, où deux cas de violences de ce type avait été recensés. En juillet 2020, neuf cas de violences sexuelles liées au conflit ont été recensés au Darfour septentrional et central, dont six concernaient des enfants. Les auteurs ont été identifiés comme étant des hommes

armés en uniforme, des nomades et des membres de l'ALS-AW. La plupart des personnes qui ont survécu à des actes de violence sexuelle liée aux conflits perpétrés en 2020 étaient des filles âgées de moins de 18 ans.

29. Au Darfour, les violations des droits humains commises contre des enfants restent nombreuses. De juin à octobre 2020, ce sont les meurtres et les mutilations (123 enfants, dont 41 filles) et les violences sexuelles (19 filles) qui ont été les plus fréquentes. La majorité de ces actes ont été perpétrés dans le contexte des violences intercommunautaires ou des conflits entre nomades et agriculteurs dans les zones rurales. Dans la région de Jebel Marra, les luttes intestines entre groupes dissidents de l'ALS-AW entraînent également une hausse du nombre de violations, telles que les viols, les meurtres, les atteintes à l'intégrité physique, les enlèvements et le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Les enfants qui vivent dans les zones de Jebel Marra contrôlées par le Gouvernement restent eux aussi vulnérables aux attaques. Près d'un tiers des violations commises contre des enfants ont été attribuées aux forces de sécurité gouvernementales, souvent dans le contexte d'opérations militaires, d'attaques contre les populations civiles ou d'un usage excessif de la force contre des manifestants. Les forces de sécurité gouvernementales ont également occupé trois hôpitaux et trois écoles.

30. À la lumière de ce qui précède, il convient de féliciter le Gouvernement pour les mesures qu'il a prises afin de faire cesser et de prévenir les violations des droits des enfants, y compris leur recrutement et leur utilisation par des groupes armés, et pour la campagne nationale de sensibilisation qu'il a menée à cette fin. Avec l'appui technique de la MINUAD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Gouvernement a élaboré un plan national de prévention des violations des droits des enfants et a contribué à dispenser une formation sur la question aux forces de sécurité, aux autorités locales et aux membres des communautés. Par ailleurs, il est encourageant de constater que les Forces d'appui rapide continuent de collaborer avec la MINUAD pour mettre en place leur propre groupe chargé de la protection des droits humains et de l'enfance. Enfin, le Gouvernement poursuit sa coopération avec la MINUAD en vue d'établir des réseaux locaux à cette fin et de former les membres des comités de protection de l'enfance sur les questions de protection et de respect des droits des enfants, en particulier au niveau des États.

C. Questions liées à la protection et voie à suivre

31. Au Darfour, les deux principaux types de menaces structurelles qui se répercutent sur la population civile et sur les rapports entre les communautés pastorales et agricoles sont, d'une part, les vestiges de la politique anti-insurrectionnelle menée par l'ancien régime et, d'autre part, les changements climatiques, notamment la baisse des précipitations, qui a une incidence sur les itinéraires de pâturage des nomades et les récoltes des agriculteurs et qui a profondément modifié la relation entre ces systèmes de production complémentaires. Pour pouvoir inverser les effets du conflit au Darfour, lors duquel des groupes de nomades ont fait fuir de nombreuses populations d'agriculteurs vers les camps de personnes déplacées, il convient d'assurer une gouvernance efficace et de prendre des décisions courageuses pour s'attaquer en premier lieu aux problèmes liés aux terres et aux déplacements. De ce point de vue, la protection des civils ne se limite pas à la garantie de la sécurité physique et devrait tendre vers l'instauration d'un environnement protecteur plus vaste, englobant la préservation des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire.

32. La transition politique que le pays opère actuellement amène le Gouvernement du Soudan à assumer les responsabilités de protection qui lui incombent au premier

chef et à établir un cadre politique et institutionnel nécessaire à cette fin. Lors d'un atelier conjoint sur la mise en œuvre du plan national de protection des civils au Darfour, tenu les 13 et 14 août, le Gouvernement et la MINUAD ont déterminé que les questions qui exigeaient une attention immédiate étaient celles qui concernaient les camps de personnes déplacées et les conflits intercommunautaires, à savoir la collecte d'armes, le recensement des points chauds, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs participant à la mise en œuvre du plan national. Une équipe spéciale mixte a été chargée de coordonner et d'exécuter une série de mesures dans des délais allant d'octobre à décembre. Par l'intermédiaire de cette équipe, les autorités gouvernementales ont demandé l'assistance de la MINUAD dans 15 domaines, en particulier ceux de la formation, du soutien logistique (fourniture d'équipements, remise en état d'infrastructures, enlèvement de restes explosifs de guerre) et de la police de proximité. La MINUAD entend fournir un appui dans ces domaines jusqu'à la fin de son mandat.

33. L'Accord de Djouba prévoit un cadre global pour aborder la question de la protection des civils sous divers angles, en apportant des solutions aux difficultés liées à la sécurité, à la justice et à la réconciliation, aux réfugiés et aux personnes déplacées, aux terres et aux haouakir, et aux moyens de subsistance. Cependant, la mise en œuvre de certaines des dispositions figurant dans le protocole de sécurité de l'Accord prendra du temps et se poursuivra bien au-delà de la fin du mandat actuel de la MINUAD. Composée de 12 000 personnes, dont 6 000 membres de toutes les forces de sécurité soudanaises et 6 000 membres des groupes armés, la nouvelle force de maintien de la sécurité devrait être mise en place dans les 90 jours suivant la signature de l'Accord et être chargée du maintien de l'ordre au Darfour après le départ de la MINUAD. Le calendrier de constitution effective de la force dépendra de plusieurs facteurs clefs. Selon certaines sources, les forces appartenant aux groupes armés signataires se trouveraient en dehors du Soudan. Dans le cadre de ce processus, il pourrait être nécessaire de mener de nouvelles négociations avec les forces de sécurité gouvernementales sur les modalités de déplacement, de cantonnement et d'organisation de la force de maintien de la sécurité, ainsi que sur l'intégration, à terme, des forces rebelles dans une armée nationale. La réussite des opérations de la force au Darfour reposera en grande partie sur la formation adéquate des contingents et, surtout, sur l'instauration d'un climat de confiance avec les populations locales, en particulier celles qui, dans les camps de personnes déplacées, ont exprimé leur scepticisme à l'égard de l'Accord de Djouba. L'application des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et la mise en œuvre des procédures judiciaires demanderont une planification et des approches intégrées, une coordination efficace et un soutien suffisant de la part des homologues nationaux et internationaux sur le plan des opérations et des programmes.

34. En juillet, la MINUAD a commencé à mettre en place un système complet d'évaluation de la performance, conformément à la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité. Un calendrier a été établi en vue de planifier, concevoir, tester et lancer l'outil concerné d'ici novembre, autour des cinq thèmes que sont la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et des droits humains, et l'accès aux services de base et aux autorités des États.

D. Déploiement de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

35. Dans sa résolution 2524 (2020) portant création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), le Conseil de sécurité a décidé que la Mission aurait notamment pour objectif stratégique d'« appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit au

Darfour et dans les Deux Zones ». À cette fin, la Mission soutiendra le renforcement des institutions chargées de rendre justice et de faire appliquer le principe de responsabilité et coordonnera les activités de protection des civils et de consolidation de la paix des entités des Nations Unies, telles que la prévention et l'atténuation des conflits et la réconciliation au niveau local, ainsi que la lutte contre la violence de proximité, en particulier en ce qui concerne les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Les principaux modes d'intervention de la MINUATS seront les activités de sensibilisation, de conseil technique et de renforcement des capacités, menées à l'appui des partenaires nationaux et internationaux, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est prévu que la MINUATS ait un bureau local à El-Fasher, ainsi que des bureaux de liaison à Zalingei et Nyala.

36. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforceront d'étendre leur présence à certaines des capitales d'État du Darfour en 2021, mais la nature de leur intervention en faveur de la protection des civils sera fondamentalement différente de celle de la MINUAD. La MINUATS ne sera pas chargée d'assurer une protection physique. Elle appuiera les autorités soudanaises dans la mise en œuvre du plan nationale de protection des civils afin d'instaurer un environnement plus protecteur pour les populations civiles dans les zones touchées par un conflit ou sortant d'un conflit. L'équipe de pays mène déjà des activités de protection au Darfour, mais les contraintes financières, aggravées par la situation budgétaire actuelle et le coût de la risposte face à la COVID-19, pourraient limiter la portée de ces activités et de toute autre action entreprise par la MINUATS. Cette dernière s'emploiera également à mobiliser un soutien en faveur des activités de consolidation de la paix menées par l'équipe de pays, en vue de renforcer l'environnement protecteur. La MINUAD jouera un rôle clef en tirant parti des capacités existantes pour appuyer le démarrage de la MINUATS grâce au transfert des moyens et en élargissant l'appui administratif pendant cette période, moyennant remboursement des coûts. L'équipe de pays compte sur l'aide d'accompagnateurs du Gouvernement, qui n'ont jusqu'à présent pas pu entrer dans certains des camps, notamment ceux de Kalma (Darfour méridional), de Hamadiya, de Hassahissa et de Khamsadagaig, ainsi que dans la zone située entre Nertiti et les montagnes des environs des localités de Rockero et de Golo (Darfour central).

37. Compte tenu du rythme de déploiement de la MINUATS et des forces de sécurité du Gouvernement au Darfour, il faut prendre en priorité des mesures concrètes pour améliorer l'environnement protecteur et aider le Gouvernement à mettre en œuvre le plan national de protection et le cadre de coopération pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits qu'il a signé avec l'ONU.

38. L'aggravation de la crise économique fragilise les conditions de sécurité dans le pays. L'action engagée par le Gouvernement en faveur de la réforme et de la reprise économiques nécessite un appui international coordonné. C'est pourquoi la MINUATS a pour mandat de favoriser la mobilisation de l'assistance financière et de l'aide au développement et d'encourager la coopération avec les institutions et les donateurs internationaux. Si les États-Unis d'Amérique décidaient de le retirer de leur liste de pays qui soutiennent le terrorisme, le Soudan pourrait alors bénéficier de l'aide financière internationale, d'investissements et d'un allégement de sa dette. La reprise économique sera un facteur essentiel du rétablissement de la paix et de la sécurité au Soudan et, par extension, au Darfour.

IV. Recommandations sur les mesures à prendre en vue du retrait de la MINUAD

A. Consultations avec les autorités de transition soudanaises

39. Dans le cadre du Mécanisme tripartite de coordination sur la MINUAD, les représentants de l'Union africaine, de l'ONU et du Gouvernement du Soudan se sont réunis à Khartoum, d'abord au niveau des experts, le 22 octobre, puis au niveau des responsables, le 25 octobre. Parmi les participants figuraient le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, Atul Khare, et le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD, Jeremiah Mamabolo. La délégation du Gouvernement du Soudan était codirigée par le Secrétaire adjoint du Ministère des affaires étrangères, Mohamed Sharief Abdalla, et par le Président du Comité exécutif de coordination avec la MINUATS, Omer El Sheikh. Les participants ont été informés de la situation en matière de protection des civils au Darfour et se sont penchés sur la marche à suivre.

40. Pendant ces réunions, les représentants de l'Union africaine et de l'ONU ont pris note des mesures concrètes qui avaient été engagées et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des deux volets du plan national de protection des civils (protection physique et environnement protecteur). Ils ont également pris acte de l'effet positif que la transformation politique au Soudan avait eu sur la protection des civils au Darfour et ont réaffirmé qu'il incombait au premier chef au Gouvernement de protéger ses citoyens. À cet égard, ils se sont félicités de la création de la Force de protection des civils, qui a été établie par le décret n° 360 du 13 octobre 2020 et dont le déploiement a commencé le 15 octobre. Cette force est composée de 12 000 soldats présents dans 18 bases d'opérations situées dans trois secteurs au Darfour, qui englobent la présence actuelle de la MINUAD, ainsi que dans six autres bases. Ils se sont également réjouis des avancées suivantes : la collecte et la destruction de quelque 300 000 armes ; le renforcement de la présence de la police soudanaise au Darfour grâce au déploiement d'unités nouvellement constituées entièrement féminines, afin de répondre aux besoins des femmes et des enfants ; la sensibilisation des personnes déplacées aux activités de la police de proximité et aux alertes rapides, en tant que moyen de subvenir à leurs besoins particuliers et de gagner leur confiance ; l'adoption d'une nouvelle législation et le dialogue avec les populations déplacées en vue de satisfaire durablement leurs besoins ; l'organisation d'un certain nombre de conférences de réconciliation entre les tribus du Darfour occidental et du Darfour septentrional.

41. En outre, les participants à la réunion des responsables du Mécanisme tripartite ont pris note de la position sans équivoque adoptée par les autorités de transition soudanaises, à savoir que la MINUAD devait achever son mandat d'ici au 31 décembre 2020 et que la MINUATS deviendrait pleinement opérationnelle par la suite, conformément à la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité. Les membres du Mécanisme tripartite ont convenu que la MINUAD poursuivrait ses activités de renforcement des capacités jusqu'au 31 décembre 2020, conformément au mandat qui lui a été confié. En outre, ils ont décidé de l'élaboration d'un document sur les enseignements tirés de l'expérience de la MINUAD, qui constituerait une référence pour l'Union africaine et l'ONU et serait diffusé auprès des homologues soudanais et des organisations de la société civile. Ils ont convenu que la teneur des discussions et les vues du Gouvernement seraient dûment consignées dans le rapport conjoint du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur la MINUAD, qui serait soumis au Conseil de sécurité d'ici au 31 octobre 2020. Le point

de vue du Gouvernement a été réitéré lors des réunions tenues le 25 octobre 2020 avec le Premier Ministre et le Président du Conseil souverain, Abdel Fattah al-Burhan.

42. Les participants à la réunion du Mécanisme tripartite ont pris note des préparatifs que la MINUAD avait engagés aux fins de son retrait progressif et responsable, en attendant que des directives et un calendrier soient communiqués à cette fin, conformément à la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement a réaffirmé qu'il était prêt à faciliter pleinement toutes les activités de retrait, y compris le rapatriement immédiat du personnel des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et du matériel appartenant aux contingents, dès lors que le Conseil de sécurité aurait adopté une résolution sur la fin du mandat de la MINUAD.

B. Recommandations sur les mesures à prendre

43. Le Conseil de sécurité ayant demandé, dans sa résolution 2525 (2020), que lui soient présentées des recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD, et à la lumière des faits survenus récemment au Soudan et des consultations menées avec les autorités de transition du pays, nous recommandons que le mandat de la MINUAD s'achève d'ici au 31 décembre 2020 et que la MINUATS devienne pleinement opérationnelle, conformément à la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité.

44. Dans l'intervalle, la MINUAD continuera d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et de mener des activités de renforcement des capacités jusqu'au 31 décembre, conformément aux tâches qui lui ont été confiées. Il est recommandé que la communauté internationale, en particulier l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, continue d'envisager, de concert avec les autorités soudanaises, des mesures appropriées pour soutenir la paix, la sécurité et le développement au Darfour et dans d'autres régions du Soudan, afin de mettre fin au cycle de la violence. Enfin, il est recommandé d'évaluer les enseignements tirés de l'expérience de la MINUAD et de les décrire de façon exhaustive dans un document qui constituera une référence pour l'Union africaine et l'ONU, puis de diffuser ce document auprès des homologues soudanais et des autres partenaires concernés, dont les organisations de la société civile.

45. La dépollution de l'environnement, l'élimination de la présence de l'Opération et le rapatriement du personnel, des contingents et des policiers des sites fermés prendront environ six mois, compte tenu des circonstances liées à la COVID-19 et de la saison des pluies. Dans l'intervalle, la plateforme logistique d'El-Fasher et une équipe réduite à Khartoum se chargeront des opérations résiduelles nécessaires à la liquidation de l'Opération.

46. Comme convenu par le Mécanisme tripartite, la MINUAD et le Comité exécutif national de coordination avec la MINUATS tiendront des réunions régulières sur les dispositions à prendre après le 31 décembre, compte tenu des directives formulées par le Conseil de sécurité, pour que le personnel de l'Opération puisse mener à bien les activités de retrait restantes et les activités d'aval liées à la liquidation. Les principes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU concernant la cession de biens, y compris par voie de donation, ont été réaffirmés. La MINUAD a confirmé que tout le matériel appartenant aux Nations Unies était principalement destiné aux activités relevant de son mandat, telles que l'appui au plan national de protection des civils, géré par le dispositif de l'équipe spéciale mixte, et le travail des équipes chargées de la liaison avec les États. Elle a indiqué que tout surplus serait affecté en priorité à d'autres entités du système, dont la MINUATS et l'équipe de pays

des Nations Unies, et serait employé dans l'intérêt des utilisateurs finaux civils et des populations locales.

C. Aperçu de la situation financière

47. Dans sa résolution 74/261 C du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 240,2 millions de dollars au titre de la MINUAD pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020. Au 8 octobre 2020, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 168,7 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 723,3 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'échéancier trimestriel.

D. Observations

48. Le Gouvernement de transition a pris deux grandes mesures en vue d'instaurer une paix durable dans l'ensemble du pays, y compris au Darfour. Premièrement, il a communiqué son plan national de protection des civils au Conseil de sécurité. Deuxièmement, après des mois de négociations, il a signé l'Accord de Djouba. Dans ces deux documents, il a pris des engagements importants à l'égard de la protection des civils et du traitement des causes profondes des conflits dans tout le pays, notamment au Darfour. La mise en œuvre de ces deux projets ambitieux, qui serviront de cadre d'intervention pour l'ONU et l'Union africaine, demandera une grande détermination.

49. L'Accord de Djouba est l'aboutissement de toutes les démarches engagées par le passé pour parvenir à une paix inclusive au Soudan, qu'il s'agisse d'arrangements antérieurs, tels que l'Accord de paix pour le Darfour et le Document de Doha pour la paix au Darfour, ou des travaux menés par l'Union africaine et son groupe de mise en œuvre de haut niveau. Compte tenu de l'ampleur des investissements internationaux injectés jusqu'à présent dans les démarches de paix au Soudan et au Darfour, la dynamique et les possibilités dont le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine peuvent tirer parti sont sans précédent. Cependant, pour réussir là où d'autres processus ont échoué, il faudra faire preuve d'une volonté politique forte et fournir un appui technique pour gérer une série de processus interdépendants et complexes. Dans ce contexte, alors que les parties entrent dans la phase de mise en œuvre de l'Accord de Djouba, les États Membres pourraient envisager d'offrir un soutien bilatéral en vue de l'application de certaines dispositions, en particulier celles qui prévoient la participation d'une tierce partie, en s'inspirant de modalités similaires adoptées par le passé dans d'autres régions du Soudan et sur la base des besoins exprimés par les autorités de transition soudanaises.

50. Si elle n'a pas atteint l'ampleur des premiers jours du conflit, la récente flambée de violence au Darfour témoigne de la fragilité qui caractérise toute grande transition politique. L'équilibre des pouvoirs se trouve modifié par la conclusion de nouvelles alliances, tant au niveau national que local, ce qui s'accompagne inévitablement d'incertitudes. L'Accord de Djouba renforce toutefois le sentiment que les structures et systèmes qui étaient en place précédemment seront renversés, ce qui permettra de transformer les relations entre le Gouvernement et les groupes armés, ainsi qu'entre les groupes ethniques et les autres populations concernées. La représentation des groupes armés au sein du Conseil souverain et d'autres organes de gouvernance aura

une incidence sur le processus de transition nationale, ce qui pourrait entraîner de nouveaux réajustements dans la mise en œuvre de la Déclaration constitutionnelle et des étapes qui y sont inscrites. Si le Darfour est manifestement en proie à des difficultés en matière de sécurité et de protection, ces questions doivent être examinées à l'aune de tous les progrès réalisés dans le pays et du soutien global apporté par le système des Nations Unies et l'Union africaine. Le Gouvernement de transition est aux prises avec des problèmes urgents et multiples alors qu'il s'efforce de remédier à une crise économique persistante, de réajuster le calendrier et de mener à bien les tâches de transition restantes, tout en s'employant à sauver des vies dans les zones touchées par des conflits prolongés. Il est dès lors impératif que les partenaires internationaux saisissent l'occasion de lui apporter un soutien en l'aidant à mettre en œuvre le plan national de protection des civils et l'Accord de Djouba.

51. Par ailleurs, il est à noter que le pays reste en proie à de nombreuses difficultés qui, invariablement, ont une incidence négative sur sa sécurité globale. À cet égard, il importe tout particulièrement que la communauté internationale accompagne le Soudan sur la voie de la reprise économique, ce qui permettrait de stabiliser la situation politique et les conditions de sécurité globales dans le pays.

52. Pour conclure, nous adressons nos remerciements au Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD, Jeremiah Mamabolo, à la direction et au personnel de l'Opération, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de l'action humanitaire, qui continuent d'œuvrer sans relâche aux fins du retrait de l'Opération du Darfour.